

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SÉMINAIRE ECF PATRIMOINE dans les POUILLES

A retourner PAR EMAIL UNIQUEMENT à amelie@succes-des-stim.com

Accompagné de la copie de votre pièce d'identité (Passeport ou CNI)

En vue d'établir un trombinoscope, merci d'accompagner ce bulletin d'une photo type identité
(pour le professionnel uniquement)

PARTICIPANT(E)

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

@ _____

Portable _____

Adresse de facturation

(Préciser entité)

ACCOMPAGNANT(E)

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

POUR TOUT AUTRE DEMANDE
D'ACCOMPAGNANT SUPPLEMENTAIRE,
MERCİ DE VOUS RAPPROCHER
DE NOTRE AGENCE

amelie@succes-des-stim.com

TYPE DE CHAMBRE SOUHAITÉ

Chambre 1 :

- 1 grand lit
 - Occupation Individuelle
 - Occupation Double

- 2 lits séparés occupation TWIN

Chambre 2 :

- 1 grand lit
 - Occupation Individuelle
 - Occupation Double

- 2 lits séparés occupation TWIN

(Selon accompagnant supplémentaire ou non)

Départ PROVINCE et Nuitée J-1

Notre départ étant le 5 JUIN à 14H15, vous serez convoqués à 12H00 à ROISSY. Une arrivée la veille à PARIS n'est donc pas obligatoire.

Toutefois, nous pouvons étudier ensemble tout départ directe de Province la veille directement dans la destination ou à proximité.

Pour cela, vous pouvez-contacter directement Amélie au 06 09 31 78 23 ou par mail amelie@succes-des-stim.com

N° de Flying Blue _____ et _____

AUTRES

CONTRAINTE(S) ALIMENTAIRE(S) _____

CONTRAINTE(S) MÉDICALE (S) _____

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (nom et téléphone)

DESCRIPTIF	PRIX UNITAIRE	NB PERS	TOTAL
Tarif professionnel en chambre double *	3 850 EUROS		
Tarif accompagnant *	3 450 EUROS		
SUP chambre individuelle * (si seul dans la chambre)	750 EUROS		
Pré/post acheminement de Province PP (Voir moins si TGV)	Sur devis		
Départ autre ville que PARIS pour BARI* Quand cela est possible	Sur devis		
Tarif professionnel SANS VOL (En chambre double)	3 500 EUROS		
Tarif accompagnant SANS VOL	3 100 EUROS		
TOTAL FINAL			
SUP ASSURANCE ANNULATION 2 % DU TOTAL			
TOTAL FINAL AVEC ASSURANCE ANNULATION (Pour raison médicale valide)			

* ASSISTANCE RAPATRIEMENT BAGAGES include

Les tarifs restent sous réserve de modification en cas : d'une hausse du kérosène, de l'imposition de nouvelles taxes d'aéroport et de sécurité, gouvernementales, ou l'augmentation des primes d'assurance du transport aérien (liée aux conditions politiques actuelles). La réalisation du programme reste sous réserve des disponibilités aériennes et hôtelières au moment de la réservation.

Le système actuel de fixation des prix de transport fait que l'agent de voyages n'est pas en mesure de garantir les tarifs aériens. Ils ne peuvent être considérés comme définitifs (sauf mention particulière sur contrat). Sauf indication contraire, nos prix ne comprennent pas les extras, les dépenses personnelles, les visites et les excursions facultatives, les frais de délivrance des passeports, document de santé, les frais supplémentaires en cas d'événements imprévus, accidents, grèves, tremblements de terre, épidémies...

POUR CONFIRMER VOTRE INSCRIPTION

Si inscription avant le 4 MARS – en fonction des disponibilités :

- Acompte de 50 % du prix total du voyage (du grand total) avec l'envoi du formulaire.
- Solde au plus tard le 15 AVRIL 2024.

Si inscription après le 4 MARS – en fonction des disponibilités :

- Acompte & solde de 100 % du prix total du voyage (du grand total) avec l'envoi du formulaire.

MODE DE PAIEMENT

Par chèque, à l'ordre de SUCCES DES STIM, 10 rue Vineuse 75116 Paris

Par virement – en précisant bien d'abord votre nom puis ECF

Coordonnées bancaires pour virement : SOCIETE GENERALE PARIS AUTEUIL BIS

Banque 30003 Guichet 02247 N° de compte 0020005920 Clé 86

IBAN : FR76 3000 3027 4700 0200 0592 086

CONDITIONS D'ANNULATION INDIVIDUELLE :

Annulation intervenant entre 90 et 61 jours avant le départ : pénalités de 60 % du prix total du voyage

Annulation intervenant entre 60 et 45 jours avant le départ : pénalités de 80 % du prix total du voyage

Annulation intervenant moins de 45 jours avant le départ : pénalités de 100 % du prix total du voyage

La signature du présent bulletin entraîne l'acceptation de toutes les conditions énoncées ci-dessus.
Cette acceptation entre en vigueur dès réception d'un exemplaire signé et de votre acompte.

Toutes mentions ajoutées à ce bulletin, annulent celui-ci.

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. L'agence se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, d'annuler le contrat et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord » :

A réception de ce bulletin (5 pages), l'agence SUCCES DES STIM accusera réception de votre inscription par email.

A défaut cela signifierait que votre inscription n'a pas été prise en compte.

Nous vous rappelons qu'une copie du passeport de chaque voyageur (page avec la photo) + le scan d'une photo d'identité (pour le professionnel uniquement) sont à adresser par email avec le bulletin d'inscription à l'agence SUCCES DES STIM.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'agence SUCCES DES STIM (ci-après « l'organisateur ») agissant en qualité d'intermédiaire, nos prestations sont en outre régies par les conditions générales suivantes, qui s'appliquent sous réserve des dispositions contractuelles.

Responsabilité :

L'organisateur précise que les compagnies aériennes ne seraient pas considérées comme responsables lorsque les plaintes éventuelles seraient provoquées par des incidents qui n'auraient pas pour cause une irrégularité dans le transport aérien. Le terme « irrégularité » couvre naturellement aussi bien l'annulation de vol ou le retard que les modifications d'itinéraires entraînant la perte d'une correspondance.

Formalités :

Les participants quelle que soit leur nationalité doivent veiller à se mettre en règle avec toutes les prescriptions en vigueur à l'époque où le voyage s'effectue. Ils seront tenus responsables pour tout préjudice qui pourrait résulter pour l'agence et la non observation de ces prescriptions. L'organisateur ne pourrait être tenu responsable. Les prestataires de service compris dans les programmes (hôteliers, transporteurs, etc...) conservent en tout état de cause, dans le cadre de leur législation nationale ou des conventions internationales dont ils relèvent, les responsabilités, propres à leur activité dont ces services sont la conséquence. Ainsi, les compagnies aériennes ne peuvent être tenues pour responsables de tout acte, omission ou événement, lorsque les passagers ne sont pas à bord de leurs avions. Le billet de passage en usage dans les compagnies aériennes constituera le seul contrat entre ces dernières et l'acheteur du voyage, précisé que les compagnies aériennes ne seraient pas considérées comme responsables lorsque les plaintes éventuelles seront provoquées par des incidents qui n'auront pas pour cause une irrégularité dans le transport aérien. Le terme « irrégularité » couvre naturellement aussi bien l'annulation des vols ou le retard que les modifications d'itinéraire.

Prix :

Les prix indiqués au moment de l'inscription ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur à la date de la signature du contrat. Toute modification de ces conditions et notamment une fluctuation des taux de change ou des tarifs des transports, peut entraîner un changement de prix dont le client sera obligatoirement informé dans les délais les plus brefs. Le système actuel de fixation des prix de transport fait que l'organisateur n'est pas en mesure de garantir les tarifs aériens. Ils ne peuvent être considérés comme définitifs (sauf mention particulière sur contrat). Sauf indication contraire, nos prix ne comprennent pas les boissons et extras, les pourboires, les dépenses personnelles, les taxes d'aéroport, excepté celles incluses dans le montant du transport aérien, les visites et les excursions facultatives, les frais de délivrance des passeports, visas, document de santé, les frais supplémentaires en cas d'événements imprévus, accidents, grèves, tremblements de terre, épidémies...

Remise des Listes :

L'envoi des listes des participants et leur répartition par chambre devra être fait au moins 45 jours avant le départ. D'autre part si la situation politique d'un pays est officiellement reconnue telle que le voyage prévu ne peut matériellement pas être organisé, les sommes versées par la société seront reportées sur une autre destination de son choix et à une date à définir de concert avec l'agence.

Après-vente – Réclamation :

Toute réclamation relative à un voyage devra être adressée par un pli recommandé dans un délai de 10 jours après la date de retour.

INFORMATIONS JURIDIQUES

L'Agence SUCCES DES STIM déclare :

- Etre Agence de voyages titulaire de l'immatriculation auprès des opérateurs de voyage et de séjour est IM 075120268 délivrée par Atout France
- Avoir une garantie financière souscrite auprès de GROUPAMA
- Avoir une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de la compagnie GROUPAMA, 60 Boulevard Duhamel du Monceau, CS 10609, 45166 OLIVET Cedex.

Le Contrat est soumis aux conditions générales de vente, et aux dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme.

Traitement des données à caractère personnel

Le Client et SUCCES DES STIM font de la protection des données à caractère personnel une préoccupation majeure commune ; et SUCCES DES STIM s'engage à se conformer à la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.